



**Direction générale adjointe  
Finances, développement  
et attractivité des territoires**  
Direction du développement des territoires  
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/CG  
Dossier suivi par :  
**Madame Claire GENAUDY**  
tél : 04.74.24.48.17.

Monsieur Paul VERNAY  
Maire  
Mairie  
Rue des Rondes  
01800 PEROUGES

Bourg-en-Bresse, le **30 OCT. 2019**

**Objet :** modification n°1 du PLU de Pérouges

Monsieur le Maire,

Par courrier du 7 août 2019, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pérouges conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Cette modification porte sur différentes adaptations réglementaires, la création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au niveau de l'entrée Ouest de Rapan et la révision de l'OAP Sud Rapan.

De façon générale, je vous rappelle que :

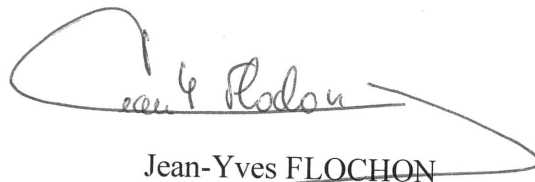
- pour chaque aménagement en interface avec le réseau routier départemental (espace public contigu, accès de voie nouvelle ou de voie modes actifs), **le Département doit être sollicité pour avis ;**
- pour tout aménagement sur le réseau routier départemental, dont la maîtrise d'ouvrage sera définie au cas par cas, la Commune doit solliciter le Département qui définira les prescriptions techniques nécessaires à la préservation du patrimoine routier et rédigera la **convention** rappelant les obligations des deux collectivités en matière d'entretien ultérieur, notamment pour les modes doux.

**Le Département de l'Ain émet un avis favorable sur cette modification.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

*Et à très bientôt*

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président délégué à  
l'aménagement, aux aides aux communes,  
à l'habitat, à la ruralité et à l'agriculture

  
Jean-Yves FLOCHON